



UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE DES BOUCHES DU RHONE

Objet : réforme des rythmes scolaires/ Délibération du Conseil municipal de janvier ou février 2013

Lettre aux Maires du département des Bouches du Rhône

Marseille, le 10 janvier 2013

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Il n'est pas habituel que nous nous adressions aux élus de la République que vous êtes, mais la gravité du sujet motive amplement notre démarche comme vous le comprendrez.

Nous sommes amenés à le faire aujourd'hui car le projet gouvernemental de « réforme des rythmes scolaires » touche directement l'unité de la République, l'existence d'un service public garantissant les mêmes droits pour tous à l'échelle de la Nation.

FORCE OUVRIERE, comme confédération, en total accord avec sa Fédération Nationale de l'Enseignement et de la Culture (FNEC FP-FO), a toujours défendu l'École de la République, ses programmes et horaires nationaux qui préparent les élèves, dans des conditions d'égalité sur tout le territoire, à l'obtention de diplômes nationaux inscrits dans les conventions collectives et les statuts.

Or, la réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement primaire, quelque peu précipitée et en même temps imprécise à beaucoup d'égards, que Monsieur le Ministre Peillon entend conduire mettrait à mal cette égalité à laquelle FORCE OUVRIERE est si attachée, comme vous-même nous n'en doutons pas.

En effet, **cette réforme prévoit qu'une partie définie du temps scolaire doit être et financée localement**, induisant nécessairement des différences entre les élèves selon les communes.

C'est un véritable processus de territorialisation de l'École qui serait ainsi initié dont nous craignons qu'il annonce un désengagement d'ampleur de l'Etat puisque, lors des discussions menées par le ministère avec les organisations syndicales, les enseignements culturels et sportifs, aujourd'hui partie intégrante des missions des enseignants, ont été présentés comme des « activités » pouvant être organisées par les communes ou des associations dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (PET).

Ajoutons que le ministre envisage de transférer aux collectivités locales la responsabilité de l'organisation d'une heure trente des obligations de service hebdomadaires des Professeurs des Ecoles, ce qui constituerait, à nos yeux, une remise en cause de leur statut de fonctionnaire d'Etat, serait source inévitable de tensions, et confirmerait une volonté de transfert des personnels enseignants vers les collectivités territoriales, ce que nous refusons.

Le transfert sur les communes de prérogatives de l'Etat, assurées aujourd'hui par l'Education Nationale, généraliserait l'inégalité de traitement :

- **Inégalité de traitement entre communes « riches » et communes « pauvres »**,
- **Inégalité de traitement pour les enfants dont les droits fluctueraient en fonction du lieu d'habitation de leurs parents et du Projet Educatif Territorial**,
- **Inégalité de traitement entre les écoles dont le fonctionnement varierait selon leur localité d'implantation**,
- **Inégalité de traitement pour les personnels enseignants**

Par ailleurs, ce projet, s'il voyait le jour, **grèverait encore davantage le budget des communes, déjà mis à mal avec les transferts de charges.**

Madame le Maire, Monsieur le Maire, nous nous permettons de vous alerter :

Alors que le projet de décret modifiant les rythmes scolaires en est encore seulement au stade de projet, le Ministre de l'Education nationale a annoncé oralement aux Fédérations syndicales représentatives que **toute commune n'ayant pas explicitement demandé avant mars 2013 à ne pas appliquer les nouveaux rythmes en septembre 2013 sera réputée avoir accepté tacitement la mise en place des nouveaux rythmes à la rentrée 2013.**

Pour que la modification des rythmes scolaires ne soit pas appliquée en 2013, **il faut, d'après l'article 9 dudit projet de décret, que le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale demande au Directeur académique des Services de l'Education Nationale le report de l'application du présent décret.**

C'est cette urgence qui nous conduit à vous solliciter aujourd'hui pour que votre commune délibère, obligatoirement en janvier ou février 2013, en faveur de la non-application en 2013 de cette mesure que nous contestons vivement, avec la grande majorité des enseignants des écoles du département.

Nous savons pouvoir trouver en vous un défenseur de l'École Républicaine et de l'égalité des chances, c'est pourquoi nous en appelons à vous pour que vous fassiez usage de vos prérogatives afin que les rythmes scolaires ne soient pas bouleversés au détriment de l'égalité des droits de tous les élèves de France à la rentrée 2013.

Nous sommes bien évidemment à votre disposition pour toute précision, ou pour une rencontre si vous le souhaitez.

Dans l'attente de votre prise de position sur cette question importante et vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de notre parfaite considération.

Gérard DOSSETTO
Secrétaire général de l'Union départementale
des syndicats FO des Bouches du Rhône

Franck NEFF
Secrétaire départemental du SNUDI FO
(Syndicat national unifié des directeurs, des professeurs des
écoles de l'enseignement public du 1^{er} degré)